

## Conseil scientifique de la réserve Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2023 (séance en présentiel et visioconférence)

*Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.*

### **Présents :**

*Membres du Conseil scientifique :* Estelle Langlois-Saliou (Présidente), Franck Morel (en visioconférence)

*Maison de l'estuaire :* Martin Blanpain, Elodie Rémond, Marion Girondel, Thomas Lecarpentier

*DREAL Normandie :* Hélène Regnouard, Georges Martinez

### **Excusés :**

*Membres du Conseil scientifique :* Julien Buchet, Sandric Lesourd, Sylvain Duhamel

### **Absents :**

*Membres du Conseil scientifique :* Thierry Lecomte, Jean-François Elder, Bernard Dardenne, Cécile Patrelle

### **Préambule**

M. Martinez remercie l'ensemble des présents de leur participation à ce conseil scientifique et indique, en accord avec Mme la Présidente, l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif au renouvellement du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale.

### **Renouvellement du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale**

(Cf. support)

La composition actuelle du conseil scientifique a été fixée pour 5 ans par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2018.

Ainsi, son renouvellement devrait intervenir avant le 27 septembre 2023.

Toutefois, le décret n°2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du MTES/MTCTRCT prévoit que certaines commissions, dont les comités consultatifs et les conseils scientifiques des réserves naturelles nationales, sont renouvelées jusqu'au 8 juin 2025.

Ainsi, et considérant que le fonctionnement actuel du conseil scientifique n'est pas satisfaisant (faible taux de participation aux réunions, absences récurrentes, faible taux de réponse aux sollicitations), plusieurs options doivent être étudiées quant à son avenir : maintien dans sa composition actuelle, consolidation avec de nouveaux membres pour remplacer les démissionnaires, renouvellement total (le décret du 29 juin 2020 n'interdisant pas de renouveler tout ou partie du conseil avant le 8 juin 2025) ou abandon d'un conseil scientifique dédié pour s'appuyer, comme c'est le cas pour les autres réserves naturelles nationales de la région, sur le CSRPN. Néanmoins, cette dernière option interroge sur la possibilité ou non qu'auraient d'actuels conseillers scientifiques de la réserve ne siégeant pas au CSRPN de poursuivre leur implication pour la réserve naturelle.

Pour précision, suite à la démission de 3 conseillers scientifiques en 2022, la DREAL avait sollicité quelques scientifiques pour rejoindre le conseil, mais cette initiative n'avait pas été fructueuse. Il est également à noter qu'un renouvellement complet du conseil est une procédure qui s'étalerait peu ou prou sur 6 mois entre l'appel à candidature et la signature finale de l'arrêté de renouvellement.

Ainsi, Mme la Présidente adressera prochainement à l'ensemble des membres du Conseil scientifique un courrier pour connaître leur engagement dans l'instance actuelle et leur position sur les options qui sont envisagées. Elle indique également qu'elle ne renouvellera pas son mandat de Présidente du CS RNNES et qu'il faudra trouver une personne membre du CS acceptant ce rôle.

## **Coupe du roseau**

En février 2023, les coupeurs de roseaux ont obtenu une dérogation pour poursuivre la coupe au-delà du 15 mars et ce jusqu'au 20 mars 2023. Cette autorisation est conditionnée par la mise en œuvre par la Maison de l'estuaire de mesures visant à limiter les incidences potentielles sur l'avifaune.

Malgré cette demande, les exploitants ont déjà commencé leurs opérations de coupe sur les parcelles retenues pour être exploitées en période dérogatoire, rendant impossible la mise en place de points d'écoutes préalables devant permettre de limiter le dérangement après le 15 mars comme l'indique Mme Rémond. M. Morel relève que cette date était déjà une date de compromis et qu'il convient de limiter au maximum les surfaces fauchées après le 15 mars.

Il aurait été pertinent que les coupeurs de roseaux informent le gestionnaire avant de commencer la coupe sur ces parcelles et le CS demande à ce que cette exigence soit inscrite dans le cahier des charges.

Il est toutefois à noter que cette année les coupeurs de roseau ont adapté leurs pratiques en commençant par l'amont, comme cela leur avait été demandé lors des échanges de 2022. Il est néanmoins possible qu'ils aient opéré ce changement en raison de la baisse de qualité du roseau à l'aval (davantage clairsemé et fin) qui pourrait être liée à l'évolution de la salinité.

Afin d'optimiser l'activité des coupeurs de roseaux et la gestion de la roselière, le CS demande à ce que les exploitants adressent un courrier à la Maison de l'Estuaire indiquant la date de leur intervention et ce 7 jours minimum et 10 jours maximum avant leur intervention dans les parcelles. Il serait également utile que le gestionnaire et les exploitants puissent échanger sur les critères morphologiques du roseau permettant de définir à quel moment ce dernier est mature pour l'exploitation.

Mmes Rémond et Girondel indiquent que la Maison de l'estuaire souhaite s'associer à une étude lancée par RNF et une association d'Occitanie (ADENA) et intégrer la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine en tant que site témoin.

Mme Rémond présente le dispositif convenu au mois de novembre 2022 avec les coupeurs de roseaux et le schéma de coupe quinquennal qui sera évoqué à l'occasion du prochain groupe de travail consacré à l'exploitation du roseau dans le cadre de la révision à mi-parcours du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve naturelle nationale.

Toutefois, le coût d'une coupe reste assez important (4000€/ha pour l'année 2023) pour le compte du gestionnaire dans l'intérêt de la roselière. Les capacités financières du gestionnaire ne lui permettront pas d'accroître fortement le recours à ce type de prestation, sans compter la question de la valorisation de ces coupes qui reste à préciser.

Mme Langlois reconnaît tout l'intérêt de cette démarche sous réserve de l'engagement pour les 5 ans des coupeurs de roseaux.

## Révision à mi-parcours du 4<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve naturelle nationale

(Cf. 20230310\_CSRNNES\_rev\_miparcours\_4epdg.pdf)

M. Martinez fait un rapide rappel de la démarche adoptée, de son état d'avancement et des enjeux relevés à ce jour.

Suite aux débats menés pendant la phase de concertation, il est apparu, lors du 2<sup>e</sup> comité de révision, la nécessité d'approfondir certains points sur les thématiques agriculture, chasse et coupe du roseau.

Ainsi trois groupes de travail dédiés ont été planifiés entre le 8 mars et le 22 mars 2023.

Les adaptations proposées pour le 4<sup>e</sup> plan de gestion révisé seront présentées à un 3<sup>e</sup> comité de révision dont la date est fixée au 13 avril 2023.

L'avis formel des conseils scientifiques (CSRNN et CSRPN) sera requis entre fin avril et début juin 2023.

Considérant le calendrier contraint et les disponibilités des membres, le conseil scientifique de la réserve naturelle nationale propose, idéalement en début de matinée du 25 ou du 26 mai, une séance dédiée d'1h30 avant le démarrage de la session plénière du CSRPN, ce qui permettra aux membres communs de n'être mobilisés que cette journée sur les deux instances, pour émettre l'avis attendu.

La présidente du conseil scientifique de la réserve contactera le président du CSRPN pour lui soumettre cette proposition.

La DREAL rappelle l'impérative nécessité de disposer du quorum pour un avis formel et rappellera aux membres le possible recours aux pouvoirs.

M. Martinez présente ensuite les sujets qui ont déjà été abordés lors du groupe de travail du 8 mars consacré à l'agriculture.

Le sujet du maintien de la fertilisation a été particulièrement débattu. Les agriculteurs remettent en cause les conclusions d'une étude conduite par le bureau d'études ADREE qui tend à montrer que la fertilisation aujourd'hui admise par le cahier des charges n'apporte aucun bénéfice en termes de rendement.

Le maintien de cette fertilisation ou son abandon seront soumis à l'arbitrage de la DREAL.

L'expérimentation d'étalement des dates de fauche n'a pas jusqu'alors donné satisfaction. De nouvelles propositions de la Maison de l'estuaire et des représentants de la profession agricole ont été partagées lors de ce groupe de travail, s'appuyant sur le maintien d'une bande refuge orientée nord-sud. La date de début d'exploitation de la parcelle et la largeur de la bande refuge restent encore à préciser. En échange du maintien d'une bande refuge, les agriculteurs souhaitent pouvoir exploiter la parcelle dès le 1<sup>er</sup> juillet, date très précoce et préjudiciable à l'avifaune.

Si un compromis est toutefois trouvé il est important qu'il y ait un engagement des agriculteurs jusqu'à la fin du plan de gestion.

Les échanges vont se poursuivre entre le gestionnaire et les représentants de la profession agricole pour arriver à une mise en œuvre au printemps 2024.

Sont ensuite évoqués les sujets susceptibles d'être débattus lors des groupes « chasse » (question des 25% de non entretien des mares de chasse et des espèces protégées) et « roseau » (dérogation et maintien de la filière).

### Reposoir sur dune

M. Martinez rappelle la démarche engagée et l'avancement des réflexions au sein du comité de suivi qui ont conduit aujourd'hui HAROPA PORT|Le Havre à étudier trois scénarios : un scénario tendanciel = laisser faire (sans aménagement), un scénario s'appuyant sur le rechargement sédimentaire de la dune (incluant 2 options : avec ou sans consolidation par des fascines) et enfin un scénario de déplacement du reposoir.

HAROPA PORT|Le Havre devrait présenter, lors d'un prochain comité de suivi prévu en avril, le résultat des modélisations des scénarios ayant un effet sur le trait de côte. Puis il devra présenter l'étude des scénarios et les études d'impact devant les conseils scientifiques (CSRNN, CSRPN et conseil scientifique de l'estuaire de la Seine) à l'automne 2023. Dans l'intervalle, HAROPA PORT|Le Havre devra soumettre à l'autorité administrative une nouvelle demande d'autorisation pour d'éventuels travaux de consolidation.

Mme Rémond précise que les travaux réalisés l'automne dernier n'ont permis au reposoir d'être fonctionnel qu'à partir du mois de novembre, date trop tardive pour soutenir la migration post-nuptiale. Ainsi, si le reposoir a tenu cet hiver, on constate une diminution nette des populations de limicoles.

Si de nouveaux travaux doivent être réalisés, la période à privilégier pour les réaliser se situe entre mi-août et début septembre.

### **Amélioration de la circulation hydraulique entre les prairies subhalophiles et la fosse nord**

M. Lecarpentier fait un point d'étape sur les réflexions en cours du côté de la Maison de l'estuaire et d'HAROPA PORT|Le Havre.

Le directeur de la transformation de la zone industrialo-portuaire d'HAROPA PORT|Le Havre a adressé au mois de novembre 2022 un courrier à la DDTM de la Seine-Maritime dans le cadre du suivi de la mesure d'accompagnement du projet PLPN3 dans lequel s'inscrit le projet en cours. Leur bureau d'étude a dimensionné l'ouvrage nécessaire sous la route de l'estuaire pour accueillir un système de vannage et l'incidence des travaux sur le trafic ferroviaire.

M. Lecarpentier insiste sur une nécessaire étude de faisabilité s'inscrivant dans une approche globale du système de vannage à mettre en place (avec suffisamment de vannes en place) et sur la définition d'une organisation à planifier entre les deux maîtrises d'ouvrage que sont la Maison de l'estuaire et HAROPA PORT|Le Havre.

Il regrette par ailleurs l'absence d'une approche tenant compte du fonctionnement des différents secteurs de la réserve naturelle nationale (prairies subhalophiles, fosse nord, ...) et des incidences du projet Chatière.

Autant de lacunes qui rendent, de son point de vue, le projet assez confus.

Une réunion est planifiée le vendredi 17 mars prochain à la Maison de l'estuaire en présence du gestionnaire, d'HAROPA PORT et de la DREAL.

### **Tableau de bord des indicateurs**

L'examen de ce dernier point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

La séance est levée à 12h30.

La présidente du Conseil scientifique  
de la réserve naturelle nationale  
de l'estuaire de la Seine



Estelle LANGLOIS-SALIOU